

Conseil de l'ED Complexité du Vivant élargi à l'équipe pédagogique Mardi 21 mai 2019

Présents : Emmanuèle Mouchel-Vielh, Samira Erraji, Ingrid Lafontaine, Philippe Glaser, Catherine Venien-Bryan, Bertrand Friguier, Frédéric Devaux, Vincent Mouly, Claire Fournier-Thibault, Nathalie Dostatni, Isabelle Broutin, Aude Cortot, Clémence Carron, Laure Strolich, France Rose, Sebastian Cuadros, Clément Carré

Absents ou excusés : Jean-Pierre Vartanian, Jean Boutin, Hector Escriva, Hervé Le Hir, Boris Bardot, Guennadi Sezonov, Rémi Denise, Flora Plessier, Stéphane Caulet, Nils Braun

1. Le point sur l'organisation du concours 2019

Pour le concours de l'ED, il y a eu 108 projets qui ont été validés et mis en ligne sur le site (pour mémoire en 2018: 105 projets). La date limite d'envoi des candidatures à l'ED est le vendredi 7 juin à minuit. Si plus de 60 candidatures sont reçues (nombre maximal de candidats pouvant être auditionnés), une réunion de pré-sélection par les membres du bureau de l'ED aura lieu le mercredi 26 juin après midi. Pour cette pré-sélection, deux rapporteurs seront désignés par candidat puis le bureau se réunira pour discuter des avis des rapporteurs. Les critères utilisés pour la pré-sélection portent sur la qualité du CV du candidat (cursus académique, stages, mobilité, adéquation avec le projet doctoral). Pour mémoire, en 2018, 72 candidatures avaient été reçues.

Les auditions auront lieu mercredi 3 juillet toute la journée et jeudi 4 juillet matin. La délibération aura lieu vendredi 5 juillet après midi. La directrice rappelle aux représentants des doctorants qu'il faut qu'ils lui communiquent au plus tôt les noms des représentants qui seront présents lors des auditions et de la délibération. Suite à une remarque faite par une représentante des doctorants, la directrice de l'ED assure qu'elle sera, comme tous les ans, vigilante à ce que le jury se déroule sans aucune forme de discrimination vis à vis des candidats. Les règles de bonne conduite à ce sujet seront rappelées aux membres du jury à l'ouverture des journées d'audition.

Il y aura 24 contrats doctoraux à distribuer cette année (19 provenant de SU et 5 provenant de PSL). Pour mémoire, le même nombre de contrats a été distribué lors du concours 2018 (18 provenant de SU et 6 de PSL). Les critères utilisés par SU pour ventiler les contrats doctoraux sur les différentes ED sont rappelés. A cause des critères de politique doctorale (principalement taux de soutenance à 40 mois et durée moyenne des thèses), l'ED se voit attribuer 2 contrats de moins que si les seuls critères de volumétrie (nombre de directeurs de thèse actifs et nombre des docteurs de l'année précédente) étaient appliqués. Il est donc essentiel de continuer à sensibiliser les encadrants de l'ED sur cet aspect de la longueur des thèses. Si l'avancée du projet ne permet pas d'envisager une soutenance au bout de 36 mois, il n'est pas toujours nécessaire de prolonger la thèse d'une année entière si une extension de quelques mois suffit pour son achèvement.

Le jury 2019 est présenté aux membres du conseil, qui le valident. Il comprend 32 membres (14 femmes et 18 hommes) représentant les différentes thématiques de l'ED et les différents sites ou instituts. Vu la complexité pour organiser ce jury, qui doit respecter des équilibres en terme de sites et de thématiques, la parité n'a pas pu être respectée mais reste un objectif vers lequel tendre pour les années à venir. 29 membres du jury sont internes à l'ED, et 3 sont externes (2 membres de Paris Diderot et 1 membre de Paris Saclay). Par rapport au jury de l'an dernier, 9 sont des nouveaux membres.

Toutes les informations sur le concours (y compris la composition du jury) sont disponibles sur le site de l'ED (http://www.ed515.upmc.fr/fr/03_financements/01_concoursED/).

Concernant les appels à projet doctoral (AAP) gérés par l'ED, 2 dossiers sont actuellement en lice pour l'AAP FRM. La sélection aura lieu les 20 et 21 juin. Une candidature a été également

envoyée pour l'AAP "Financement de thèse en cardiologie Beziat-Rouannet", mais cette candidature a été retirée car un autre financement demandé en parallèle a été obtenu. Il n'y a pas eu d'AAP ArDoc Santé région Ile-de-France géré par les ED cette année.

Concernant les résultats des programmes doctoraux de Sorbonne Université :

-pour le programme "IPV" (Interface pour le Vivant), disposant de 10 contrats : 9 projets émanant de l'ED ont été reçus, 8 ont été validés, 3 ont été retenus pour l'audition, 1 candidat a été placé sur liste principale.

-pour le programme "Cancérologie", disposant d'1 contrat : 2 projets émanant de l'ED ont été soumis, les résultats des sélections pour l'audition ne sont pas encore parvenus à l'ED.

-pour le programme "Intelligence Artificielle" disposant de 10 contrats: aucun projet n'a été reçu.

Par ailleurs, après la tenue du conseil, l'ED a eu connaissance du lancement par PSL de l'AAP à projet QLife (2 contrats). Les HDR de l'ED faisant partie de l'Institut de Convergence QLife ont normalement été avertis par PSL de cet AAP. Ceux d'entre eux qui vont déposer un dossier de candidature pour le concours de l'ED peuvent faire acte de candidature pour QLife auprès de l'ED avant le 7 juin. Ces dossiers de candidatures seront soumis à l'examen du bureau de l'ED, qui en sélectionnera un pour le transmettre aux coordonnateurs du programme QLife. Les candidats seront auditionnés la semaine du 24 juin par les coordonnateurs du programme QLife.

2. Bilan des journées scientifiques de l'ED (JBE) 2019

Ces journées ont eu lieu le 14 mai après midi et 15 mai toute la journée, sur le campus de l'ENS Jourdan. Comme les années précédentes, les doctorants de l'association Doc and Co, assistés par d'autres doctorants, ont assuré une très large part de l'organisation scientifique et matérielle de l'évènement.

Le bilan est présenté au conseil par les représentants des doctorants. Il y a eu environ 190 participants sur les 2 jours, même si tous les participants n'ont pas assisté à toutes les sessions. Les présentations se sont réparties en 19 présentations orales (10 minutes de présentation et 5 minutes de question), 14 posters avec flash talks (1 minute 30 de flash talk) et 30 posters sans flash talk. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé aux participants après l'évènement. Un bilan rapide des réponses reçues est présenté. La grande majorité des participants sont satisfaits de l'évènement, à la fois de sa qualité scientifique et de sa qualité en terme d'organisation.

3. Bilan de l'utilisation du budget 2018

Le bilan du budget 2018 est présenté. L'ED a bénéficié d'un soutien financier de SU de 12240 euros, de PSL de 4000 euros. Par ailleurs, l'ED a reçu 4350 euros du service de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) de SU au titre de la gestion pédagogique de plusieurs doctorats soutenus par la VAE en 2018. L'utilisation de ce budget total de 20590 euros est présentée en figure 1.

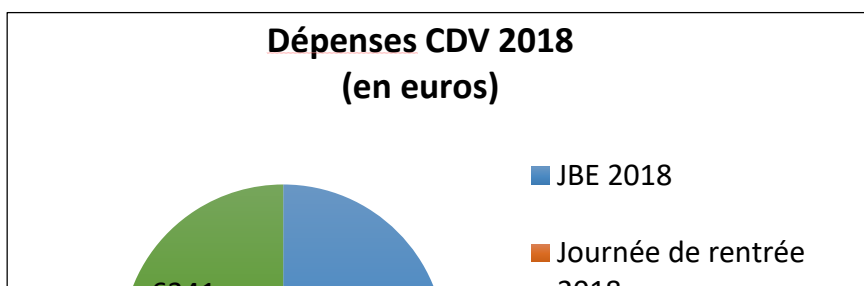


Figure 1: Utilisation du budget 2018 (FLE: cours de français langue étrangère) 2

4. Bilan des soutenances 2017 et 2018

En 2017, 87 soutenances ont eu lieu, pour une durée moyenne des thèses de 42,2 mois. En 2018, 72 soutenances ont eu lieu pour une durée moyenne des thèses de 42,7 mois. La figure 2 indique la répartition de la durée des thèses au cours de ces 2 années. En 2018, une dérive inquiétante a eu lieu avec l'apparition d'une proportion non négligeable (13,9%) de thèses dépassant les 48 mois. Cette dérive est sans doute à mettre en lien avec la prolongation jusqu'en décembre de l'année universitaire en doctorat. Pour éviter que cette dérive se renouvelle en 2019, les doctorants actuellement en 4ème année ont été avertis que leur soutenance devait impérativement avoir lieu avant la fin du 48ème mois, même si le laboratoire peut assurer leur financement jusqu'en décembre.

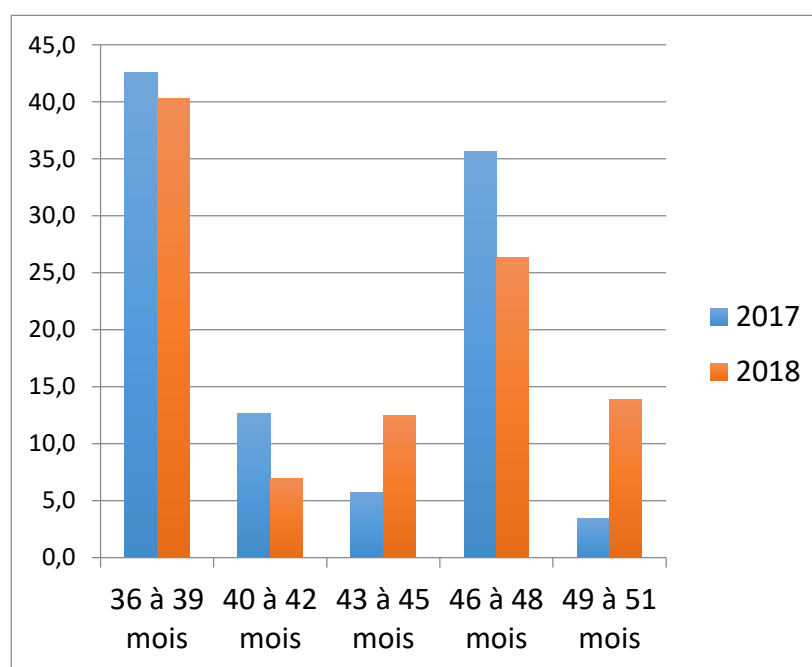


Figure 2: Bilan des soutenances 2017 et 2018 (en % des soutenances)

5. Bilan des formations du DFC (Département Formation et Carrières) de l'IFD (Institut de Formation Doctoral) de SU demandées par les doctorants en 2017 et 2018

Le tableau 1 présente le bilan des formations du DFC de SU demandées par les doctorants (toutes années confondues) en 2017 et 2018. La figure 3 présente les répartitions des formations demandées dans les différents domaines.

	Nombre de doctorants ayant demandé	Nombre total des formations demandées	Moyenne du nombre de formations demandées par doctorant	Nombre maximal de formations demandées par un doctorant	Nombre total de formations suivies dans l'année de la demande
2017	89	544	6	23	105
2018	91	634	7	33	110

Tableau 1: Bilan des formations du DFC de SU demandées et suivies en 2017 et 2018

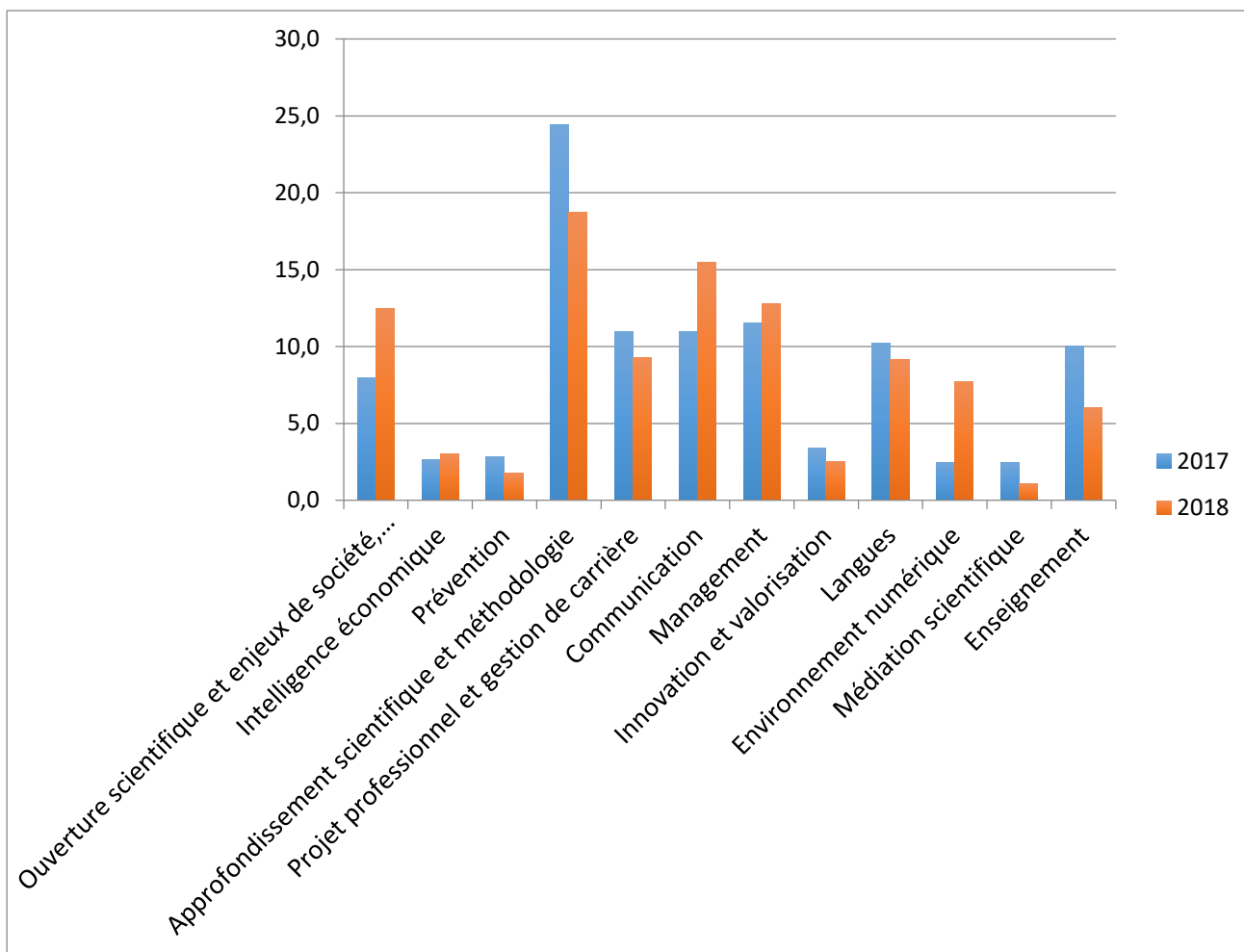


Figure 3: Répartition des formations demandées dans les différents domaines (en % des formations demandées)

En moyenne, les doctorants demandent 6 à 7 formations, même si certains d'entre eux en demandent un nombre beaucoup plus élevé (jusqu'à 33 demandées par un doctorant en 2017). Quand un grand nombre de formations sont demandées la même année, elles ne sont pas toutes validées par la directrice de l'ED, et il est conseillé aux doctorants de hiérarchiser leurs demandes et surtout d'organiser leurs demandes sur les 3 années de thèse. Le retour dont dispose l'ED sur le suivi des formations demandées montre par ailleurs que toutes les formations demandées ne sont pas suivies l'année de leur demande. Dans certains cas, elles sont suivies l'année qui suit celle de leur demande, mais dans un nombre non négligeable de cas elles ne sont jamais suivies par les doctorants.

6. Questions diverses

* Dans le cadre de la nouvelle accréditation des ED pour 2019-2023, l'IFD a demandé que les conseils des ED soient mis en conformité (si ce n'est pas déjà le cas) avec les règles de l'arrêté doctoral. Le conseil de l'ED 515 est déjà en conformité (ce travail a été fait en 2016). Il faut aussi, dans le cadre de ce nouveau contrat, proposer aux établissements (SU et PSL) le nom d'un membre du conseil qui soit leur représentant. La directrice propose le nom de Vincent Mouly pour SU et de Nathalie Dostatni pour PSL. Les membres du conseil valident cette

proposition. Il faudra néanmoins revoir légèrement la composition du conseil à la rentrée, car un membre externe (Jean Boutin) part en retraite et il faudra le remplacer. Par ailleurs, la directrice rappelle aux représentants des doctorants qu'il leur faudra organiser l'élection de leurs nouveaux représentants dans le courant du premier trimestre 2019. Enfin, le conseil compte actuellement 11 hommes et 9 femmes, or il serait souhaitable d'atteindre la parité. Les changements à venir dans la composition devront permettre d'atteindre cet objectif. La directrice indique également que si certains membres du conseil souhaitent, en cours de mandat, cesser leur participation au conseil, c'est possible. Il faudra alors discuter en temps voulu de leur remplacement.

* A SU, une nouvelle charte du doctorat est en cours de rédaction suite à la fusion P6-P4. Elle sera validée courant juillet par le CA de SU, et s'appliquera à la rentrée de septembre. En appui de cette charte, chaque ED rédigera son règlement intérieur qui complétera la charte. Une trame de règlement intérieur pour toutes les ED de SU est en cours de rédaction. Dès que cette trame aura été votée, le conseil de l'ED devra l'utiliser pour rédiger, au cours du premier trimestre 2019, son règlement intérieur. Celui-ci sera basé sur les règles de fonctionnement de l'ED, qui sont pour la plupart déjà explicitées sur le site Web de l'ED.